



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

débits de boissons

Question écrite n° 68933

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de bien vouloir lui communiquer d'une part, un état des lieux de l'avancement des travaux en vue de refondre le code des débits de boissons et, d'autre part, la date prévue pour faire aboutir ce projet. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Le projet d'ordonnance relatif à la simplification de la classification des boissons et la réglementation des débits de boissons, pris sur la base de l'article 73-4 de la loi d'habilitation n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, n'a pas pu aboutir dans les délais impartis. Un groupe de travail a donc été mis en place avec l'ensemble des ministères concernés et les organisations professionnelles du secteur des hôtels, cafés et restaurants (secteur HCR), des campings ainsi que les distributeurs et les producteurs de boissons, afin d'examiner les mesures de simplification et d'adaptation de la réglementation en vue de proposer un texte législatif.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68933

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6388

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 780